

Sur la pente glissante de la participation

● Avant, après l'élection, reste la même hantise. La baisse tendancielle du taux de participation ne mène-t-elle pas notre système politique à la crise? L'introduction dans la Constitution cantonale de 2003 du droit de vote communal pour les étrangers a pu apparaître comme un contre-feu. Mais le remède n'a fait que prolonger le mal, a-t-on constaté avec sa première application, en 2006.

Le phénomène est confirmé par René Knüsel, professeur en sciences politiques à l'Université de Lausanne: «Le taux de participation est conditionné par le degré d'intégration. De façon générale, la participation des électeurs étrangers est de moitié inférieure à celle des femmes, qui n'est déjà pas très élevée.» Ainsi, les jeunes étrangers qui souffrent d'un manque de sentiment d'appartenance à la collectivité sont certainement la catégorie d'électeurs la plus abstentionniste.

Aigle est dans ce cas. La proportion des électeurs étrangers y est de plus d'un quart. «Et le nombre des habitants qui y demeurent de façon passagère est élevé», observe René Knüsel. De plus, l'enjeu électoral était réduit sur le plan municipal, où le Parti libéral-radical reste hégémonique. Résultat, le taux de participation (à la Municipalité, comme tous les taux qui suivent) a chuté de 47,1% en 2006 à 36,1% le week-end dernier.

Les communes ne dépassant pas le millier d'habitants connaissent encore des scores élevés de participation. Avec



René Knüsel,
politologue:
«La participation
des électeurs
étrangers est
de moitié inférieure
à celle des femmes»

par exemple, dans la même Broye, un joli 74% à Trey (184 électeurs), mais déjà plus que 50,03% à Valbroye sur Granges-près-Marnand (903 électeurs), et à Payerne (5803 électeurs et près de 20% d'électeurs étrangers) seulement 32%, en recul de 4,33 par rapport à 2006.

Le taux de la plus grande ville du canton, Lausanne (83 473 électeurs, dont un quart d'étrangers), s'est érodé de 33,1% à 27,2% entre les deux dernières élections communales. La tendance est inverse lorsque la population, en particulier étrangère, dispose de bons relais associatifs. Toujours entre les deux mêmes scrutins, Morges (plus de 20% d'électeurs étrangers) a vu la participation passer de 28,5% à 34,8%, tandis qu'elle s'élevait de 25,1% à 27,9% à Renens (41,9% d'électeurs étrangers).

Rien n'est donc mécanique, chaque commune conserve ses singularités. A ce titre, René Knüsel évoque Nyon (un quart d'électeurs étrangers, participation passant de 31,4% à 34,5%): «Il y a certainement eu un mouvement en faveur du syndic, Daniel Rossellat, qui pouvait apparaître menacé en tant que hors parti.»

Les figures politiques peuvent donc raviver la démocratie. Pour ce qui est d'entretenir la participation, René Knüsel rejette l'obligation de voter, pratiquée par exemple à Schaffhouse: «La contrainte ne renforce pas le sentiment d'appartenance.» Ce qu'il faut plutôt, c'est parvenir à clarifier les enjeux en termes essentiels, «comme le fait un parti aussi professionnel que l'UDC». **Daniel Audétat**